

## 15

1686 Dezember 15., Luzern

A

SCHREIBEN VON [STATTHALTER RUDOLF] MOHR AN AMMANN [VON STADT UND AMT UND STABFUEHRER DER STADT ZUG], RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

---

*"L'accablement d'affaires que i'ay eu mardy passée ne m'ont permises d'y respondre a l'honneur de la vostre, dont presentement ie m'aquite en vous asseurant d'estre dans la derniere disposition de servir vos Seigneurs et Superieurs [Stabführer und Rat der Stadt Zug gemeint] non seulement en ceste mais en toutes autres occasions<sup>1</sup> qui se pourront presenter a leur tesmoigner mes sentiments d'estime et d'inclination que ie conserve aussy pour ce que vous peut regarder en particulier, en vous souhaitant avec toute Cordialité les prochaines festes de Noel comblé des benedictions Celestes ...*

- 1) Aller Wahrscheinlichkeit nach ist hier konkret der sog. Riedhandel, den die Stadt Zug mit Baar ausfocht, gemeint. Sowohl Mohr wie Zurlauben hatten zuvor an der Tagsatzung der kath. Orte vom 6. bis 9. November 1686 in Luzern teilgenommen, an welcher u.a. - (s. EA VI 2, 183 q) - auch dieser Handel zur Sprache gekommen warr

---

Original, mit Siegel - AH 64, 34a-36 - Blatt 34a<sup>V</sup>, 35<sup>V</sup> und 36 leer

## 16

1685 Januar 3., Zug

A

SCHREIBEN VON [STADT- UND AMTSRAT] RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN AN [DEN FRANZ. AMBASSADOREN ANTOINE-MICHEL] TAMBONNEAU<sup>1</sup>

---

*"Je n'ay Voulu manquer a mon devoir de Congratuler V.<sup>e</sup> Ex.<sup>e</sup> de son heureux arrive a Soleurre, par Celley et Comme L'incomparable Prevoyance et haute Conduite, de ce Grand Roy tres chrestien [L u d w i g XIV. gemeint], en tous ses Actions, ont tousiours resulté a l'avantage de sa Couronne, Et secutive-ment au Bien de la Crestiente; On peut estre seurement persuadé, qu'aussy en Cette Election, qu'il a pleu a sa Maieste, de faire de Vostre tres Considerable personne, pour son Ambassade en ce pays elle aye Considere, que Moyenant des tres satisfaisantes Qualites de ... [V.E.] desia Experimentes en autres Lieux [- Tambonneau war zuvor mit diplomatischen Missionen betraut bzw. Ambassador in Hessen-Kassel 1682, beim Kurfürstentum Köln 1681/82 und*

1683/84 sowie im Kurfürstentum Trier 1681 und 1683/84 gewesen -] elle puisse en cett Employ, tirer une satisfaction désiré, Et maintenir ses Justes Interests de l'alliance Confoederalle avec le Corps helvetique, en son Entier Et Conjonctement faire Participants ses fidels Aillies, de la Continuelle Benignite Royale, et des reciproques fruicts de ladicte Ailliance, pour lesquels sa Maieste a tousiours este fort soigneux, De sorte qu'on a subiect d'éstre Bien Consolé de ce choix, et de souhaiter a ... [V.E.], que finalement tout aedunde[?!] a son Grand honneur, Gloire, et satisfaction mesme; secondé du Ciel de toutes les bonheurs et felicites Jmmaginables, pareillement, pour cette nouvelle Annee, et une Jnfinite des suivantes, Jl me Reste en mon Particulier de pouvoir estre honoré des tres chers Commandement de ... [V.E.], afin que dans l'execution D'ycelles, Je puisse donner de Veritables marques ..."

1) Adressat anhand einer Dorsualnotiz erschlossen.

Kopie - AH 64, 37-38

17

1701 Januar 29., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. SECRETAIRE PARTICULIER] DEROIFFE AN DEN  
LANDVOGT [IN DEN FREIEN AEMTERN, BEAT JAKOB II.] ZUR-  
LAUBEN

"J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escire le 23 de ce mois avec celle quy y estoit jointe pour M.<sup>r</sup> J e a n n e r e t [Kaufmann in Grandson] que ie luy remettray a son passage icy. S.E. [der franz. Ambassador Roger Brulart, Marquis de P u y s i e u x] a eu la lettre que vous luy avés escrite, a laquelle il n'a point fait de reponce ne sçachant pas ou vous estés. mais comme elle ne contient qu'un detail instructif en consequence de ce qu'elle vous avoit mandé elle vous en remercira a la premiere occasion. Jl y a si peu d'apparence que l'Empereur [L e o p o l d I.] puisse soustenir la guerre [mit Frankreich] ny mesme l'entreprendre, que toutes les precautions que l'on prend doivent estre regardées comme une accessoire, et toutes les offres et promesses du Baron [Franz Niklaus von] N e v e u [Gesandter des Röm. Reiches]<sup>1</sup> comme des fantômes dont les realités existent dans les espaces imaginaires.